

DEPARTEMENT

DROME

**Nombre de membres en****Séance du vendredi 13 juin 2025****exercice:** 16

L'an deux mille vingt-cinq et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée le 06 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Erick VANONI.

Présents : 16**Votants:** 16

Sont présents: Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean Louis PETITDEMANGE, Michel CORREARD, Marielle BARNIER, Sylvie FAVIER, Jean-Philippe GENIN, PHILIPPE GUDIN, Huguette MAILLEFAUD, Florent MARCEL, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Bernard RAVET, Frédéric SAUVET

Représentés:**Excusés:****Absents:****Secrétaire de séance:** Huguette MAILLEFAUD

Compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2025 approuvé à l'unanimité

Finances : Versement d'une avance remboursable à la Communauté des Communes du Diois pour le fonctionnement du Centre de santé du Diois (N° DE_047_2025)

Vu la délibération C250313-01 en date du 13 mars 2025 approuvant la création d'un service mutualisé intercommunal de gestion du centre de santé du Diois pour répondre aux besoins de portage des communes,

Vu la délibération communale n° DE 014 2025 approuvant l'adhésion au service mutualisé intercommunal de gestion du centre de santé du Diois,

Vu la convention de service mutualisé portant création du centre de santé du Diois, et notamment son article 3.1 détaillant les modalités de contribution des communes signataires au fonds de roulement au démarrage du centre de santé,

Considérant que la comptabilité du service mutualisé est identifiée dans un budget annexe distinct du Budget principal de la CCD, lequel ne disposera pas d'une trésorerie propre au démarrage,

Considérant un besoin prévisionnel de trésorerie évalué à 120 000 € à couvrir par les communes adhérentes,

Considérant une contribution communale de 120 000 € lissée sur 3 ans, soit 40 000 € par an, répartie entre les communes adhérentes au prorata de leurs populations DGF, selon le tableau ci-après :

Communes	Population DGF	Avance
Boulc	230	3 326 €
Châtillon-en-Diois	1 051	15 199 €
Glandage	210	3 037 €
Menglon	649	9 385 €
Saint Roman	265	3 832 €
Recoubeau Jansac	361	5 221 €
Total	2 766	40 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le versement d'une avance remboursable de 15 199 € à la Communauté des communes du Diois pour le compte du Budget annexe Centre de santé et autorise le Maire à signer la convention,

Délibération :DE_047_2025 adoptée

Amende de police Réfection mur de soutien et pose garde corps chemin de la cure (N° DE_048_2025)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental de la Drôme doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10000 habitants.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention

Les travaux sont estimés à :

Réfection du mur : 8 767,20 € HT.

Fourniture et pose d'un garde-corps : 2 880,00 €

Soit un total de travaux HT de 11 647.20 € HT

Il précise que le versement de cette subvention ne s'effectuera qu'après délibération du Conseil Municipal comportant l'engagement de réaliser ces travaux et propose à l'assemblée de délibérer en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Accepte cette proposition et décide d'engager les travaux suivants : pour la mise en sécurité des piétons dans le village de Menée avec la réfection du mur de soutien et la pose d'un garde-corps sur le chemin de la Cure pour un montant HT de 11 647.20 € et sollicite du Département de la Drôme une subvention au titre des amendes de police

Délibération :DE_048_2025 adoptée

Programme travaux forestiers 2025 (N° DE_049_2025)

M. le maire présente au Conseil municipal le programme d'action préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2025.

Ce programme, en application de l'article D 2014-21 du Code Forestier, est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF.

Les prestations seront réalisées conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers.

Travaux d'infrastructure :

Travaux d'entretien de route : RF de L'adret – Combe Noir - Piègu – Les Fourneaux – Archiane

Création de piste : RF de Baïn

Travaux touristiques :

Entretien et propreté de sentiers : Forêt Giono

Ces travaux s'élèvent à un montant de 43 150.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal, l'unanimité, accepte le programme de travaux sylvicoles 2025 pour un montant total de 43 150.00 € tel qu'il a été présenté par l'ONF

Délibération :DE_049_2025 adoptée

Mise à jour de la liste des collectivités adhérentes au SDTV 26 (N° DE_050_2025)

Le Maire fait part à l'assemblée que le syndicat Départemental de TéléVision de la Drôme a pris acte des modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes, lors de sa séance du 18 mars 2021.

Du fait de la nouvelle adhésion La commune suivante en a fait la demande :

Commune nouvelle de **SAILLANS**, Monsieur Georges DUQUESNE 1 place Maurice Faure 26340 SAILLANS

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au SDTV de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable. Le Maire (ou Président) invite donc le Conseil à délibérer et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du SDTV 26.

Le conseil municipal prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

Délibération :DE_050_2025 adoptée

Déplacement Chatillon de France et d'ailleurs - remboursement de frais (N° DE_051_2025)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Roland COVAREL a participé à l'AG des Châtillon de France et d'ailleurs à Châtillon Hauts de Seine du 28 au 30 mars 2025 et sollicite le remboursement des frais de déplacement.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte de payer les frais de déplacement soit la somme de 680.99 euros

Délibération :DE_051_2025 adoptée

Approbation du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2024. (N° DE_052_2025)

Vu la délibération N° 2025 du 2025 rapport activité 2024 du SDTV 26

Le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26.

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux Maires de chaque Commune membre de tous les **E**tablissements **P**ublics de **C**oopérations Intercommunales.

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2024.

Vu la délibération du SDTV 26 du 2025

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2024, il est demandé en conséquence, aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité ONT PRIS ACTE, du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2024.

Délibération :DE_052_2025 adoptée

Convention entre la commune et l'association Châtillon livres et rencontre (N° DE_054_2025)

Concernant la gestion et l'animation de la bibliothèque communale de Châtillon en Diois, le maire propose au conseil municipal de signer une convention entre la commune et l'association « Châtillon livres et rencontres » visant à définir les missions, le fonctionnement et l'utilisation des locaux mise à disposition par la commune pour l'association.

Le maire donne lecture de la convention définissant les modalités de gestion de la bibliothèque communale, ci-annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal, après délibération et, à l'unanimité, accepte cette convention pour la gestion et

Délibération de la décision modificative n°2 - budget commune 2025 (N° DE_053_2025)

Jean-Louis PETITDEMANGE, adjoint aux finances, expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget commune de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Investissement		Recettes	Dépenses
2041581 - 206	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0	48 000
2313 - 225	Constructions	0	-48 000
2138 - 227	Autres constructions	0	111 000
2313 - 227	Constructions	0	-111 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0

Le conseil municipal, valide la décision modificative ci dessus.

Questions diverses.

La chapelle d'Archiane nécessite des travaux d'entretien :
Il faut remplacer les tuiles. Cela revient à 3423,09€ HT.
Le conseil vote pour à l'unanimité.

Il y a des travaux en cours sur la crèche. Il apparaît que le mur sur le parking doit être refait, ces travaux sont financés par la CCD. La commune, quant à elle, doit financer le parement en pierres du sommet du mur. (Environ 4500€)

Le conseil est mis au courant de l'avancement de l'étude sur la rénovation de l'école : Le bureau d'architectes a remis trois propositions différentes.
Les propositions seront envoyées aux membres du conseil.
Les parents seront aussi consultés.
Eric Vanoni rappelle que cette rénovation est soumise à l'obtention de subventions suffisantes.

Il y a besoin de réparations dans les appartements de l'ancienne école de Bénévisse, dans lesquels il y a eu des dégâts des eaux.

Jacques Malod rapporte ce qui a été étudié lors des réunions du comité consultatif « mobilier urbain ».
Des bancs publics sont à réparer, remplacer.
Certaines des tables de pique-nique sont en très mauvais état (Baïn en particulier).
Des dispositifs pour accrocher les vélos deviennent nécessaires.
Les panneaux d'affichage récemment installés sont tellement durs qu'il est très difficile d'y planter des punaises.
Il faut intervenir.

On manque de toilettes publiques à la mairie.

Le panneau-plan du village est à mettre à jour.

Le problème des voitures ventouses est évoqué, avec un accent particulier sur des véhicules monopolisant les places de parking handicapés.

Erick VANONI
Président de séance

Huguette MAILLEFAUD
Secrétaire de séance